

Un préfet valide deux méga-usines surexploitant les forêts du Jura malgré les alertes de ses propres services

Selon des documents obtenus par Mediapart, deux projets de production de granulés de bois pourraient recevoir des aides publiques de l'Ademe, après l'aval du préfet de Bourgogne-Franche-Comté et malgré des avis défavorables de ses équipes.

[Mickaël Correia](#)

3 mars 2025 à 15h00

Pour Paul Mourier, le préfet de Bourgogne-Franche-Comté, l'intérêt privé prime sur la conservation des forêts de son territoire. Et ce, quitte à ignorer délibérément les alertes émises par les expertes des services de l'État en région.

Dans le Jura, deux firmes industrielles, EO2 et EC Bioénergie, ont chacune pour projet de développer une méga-usine de production de granulés de bois, un combustible utilisé pour le chauffage.

Pour ce faire, elles ont déposé en 2023 une demande d'aide publique à l'Ademe, l'agence chargée de piloter la bifurcation écologique du pays. Dans le cadre du plan [France 2030](#) voulu par Emmanuel Macron en 2021 afin notamment de « *soutenir la transition écologique* », l'Ademe a en effet lancé un [appel à projets](#) pour développer une filière de granulés de bois.

L'objectif est d'appuyer une offre « *en adéquation avec la ressource française* » afin de répondre à une hausse de la demande en bois pour le chauffage domestique ou les chaudières industrielles.



© Photomontage Mediapart

Entreprise cotée en bourse, EO2 [doit investir](#) 25 millions d'euros dans sa future installation, dont 15 % sont issus de subventions. Son projet, localisé à Salins-les-Bains (Jura), est l'objet d'[une contestation locale](#). Filiale du géant allemand [JRS](#), un des leaders mondiaux des fibres végétales, EC Bioénergie veut pour sa part injecter 29 millions d'euros pour ériger son usine en lieu et place d'une ancienne infrastructure industrielle à Souvans. Les deux projets créeraient au total environ 75 emplois.

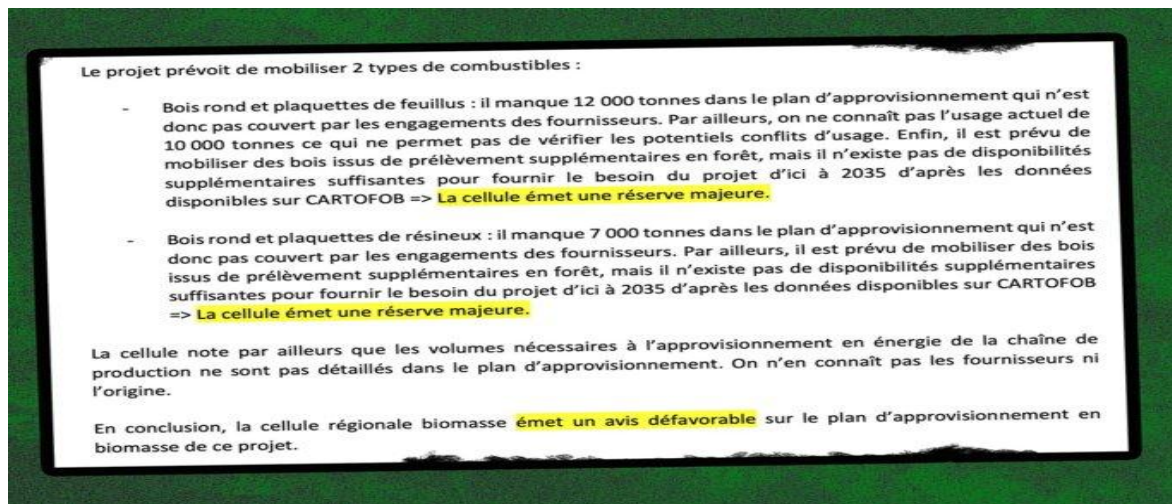
Les aides demandées à l'Ademe par les deux sociétés concernent le financement d'équipements avec une prise en charge publique qui, selon l'appel à projets, peut s'élever jusqu'à 60 %. Contactés par Mediapart, l'Ademe, EO2 et EC Bioénergie n'ont pas voulu préciser les montants d'aide qui ont été sollicités pour les deux projets. Selon nos informations, la subvention publique demandée par chacune des entreprises atteindrait plusieurs centaines de milliers d'euros.

Risque de surexploitation et de conflits d'usage

Avant de valider l'éventuel financement public de ces deux méga-usines, le préfet a mobilisé la « cellule biomasse » régionale, une instance qui réunit les services de l'État – les directions régionales de l'environnement (Dreal), de la forêt (Draaf) et de l'économie (Dreets) –, ainsi que l'Ademe, afin d'analyser la disponibilité de la ressource en bois pour ces projets de production de granulés.

Selon des documents qu'a obtenus Mediapart, la cellule biomasse a notifié une « *réserve majeure* » sur les approvisionnements en résineux et en feuillus nécessaires pour le projet d'EO2. « *Il est prévu de mobiliser des bois issus de prélèvements supplémentaires en forêt, mais il n'existe pas de disponibilités supplémentaires suffisantes pour fournir le besoin du projet d'ici à 2035 d'après les données disponibles* », alertent les fonctionnaires. En conséquence, l'organisme régional a émis un « *avis défavorable* » sur le plan d'approvisionnement en bois du futur site de production de Salins-les-Bains.

Contacté par Mediapart, EO2 a simplement répondu avoir « *fourni un gros travail d'analyse et échangé longuement avec les services de la préfecture* ».

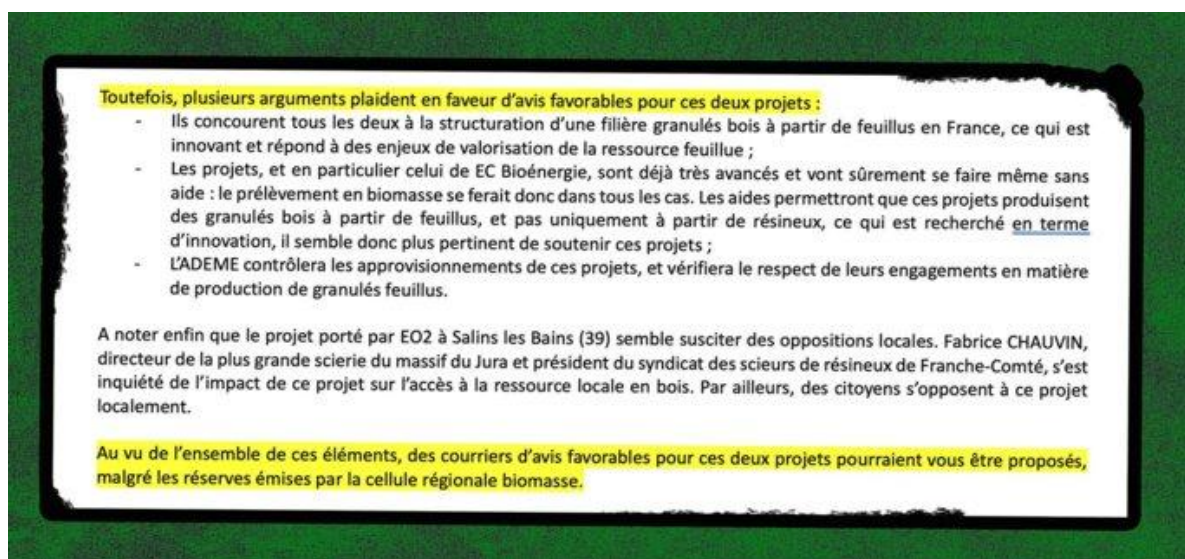


Extrait de l'avis de la cellule biomasse concernant le plan d'approvisionnement en bois pour le projet d'EO2. © Document Mediapart

Même son de cloche pour le futur site d'EC Bioénergie. Pour les bois de résineux comme de feuillus, la cellule d'expert·es d'État a estimé que « *la disponibilité de la ressource n'est pas assurée* ». Puis de conclure aussi par un « *avis défavorable* » sur le plan d'approvisionnement de la méga-usine de Souvans.

Sylvain Gully, le directeur du site, a assuré à Mediapart avoir « *intégralement couvert* » les besoins en biomasse de l'unité de production qui ne prélèvera « *aucun résineux supplémentaire dans le Jura* ».

Par ailleurs, pour les deux projets, les agents publics pointent dans leurs conclusions des risques en termes de « *hiérarchie des usages* », et notamment « *un conflit d'usage avec l'industrie du panneau* » pour EC Bioénergie. En somme, du bois de forêt valorisable en menuiserie ou en charpente pourrait être broyé pour faire des granulés. « *Nous avons évité les conflits d'usage* », s'est défendu auprès de Mediapart Sylvain Gully d'EC Bioénergie.



Extrait d'une note accompagnant les deux lettres à EO2 et EC Bioénergie qui notifie l'avis positif du préfet pour le financement de leur projet. © Document Mediapart

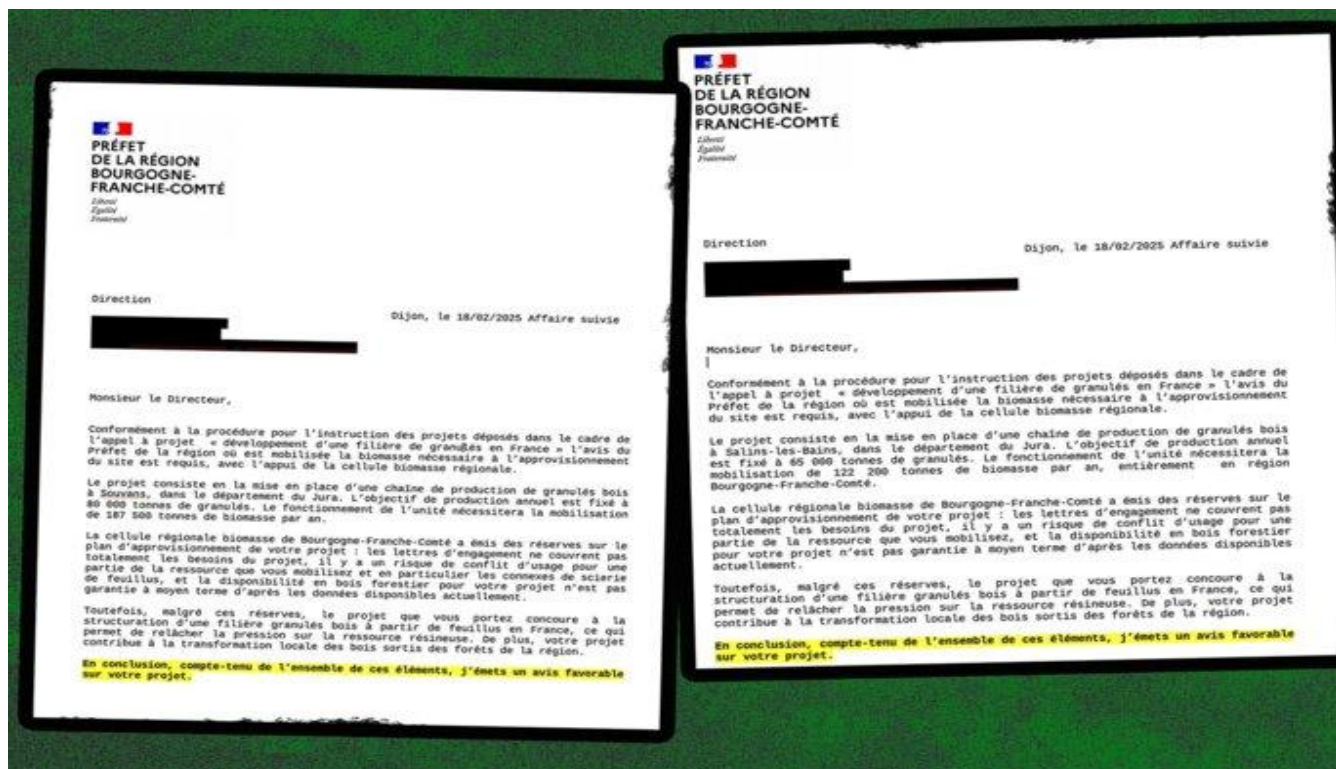
Dans leurs deux avis rendus au préfet de région, les services de l'État soulignent ainsi en creux le risque de surexploitation de la forêt pour répondre aux besoins énormes des deux méga-usines. Chaque année, elles engloutiront au total 400 000 tonnes de biomasse pour produire à elles seules [quasiment autant de granulés](#) que les actuels treize producteurs de Bourgogne-Franche-Comté.

Or, la forêt de la région, considérée comme l'une des plus importantes et des plus productives de l'Hexagone, subit de plein fouet « *une crise sanitaire inédite* », [d'après l'Office national des forêts](#). Les sapins et [les épicéas](#) connaissent des niveaux de mortalité « *très importants* » à cause de la sécheresse et des attaques massives d'insectes ravageurs, deux phénomènes aggravés par le dérèglement climatique. Depuis 2017, les récoltes de bois morts ont été multipliées par dix, selon l'agence forestière.

Un avis positif en contradiction avec l'Ademe

Cependant, deux courriers estampillés « préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté », à destination des directions des entreprises concernées et accompagnés d'une note, attribuent un « *avis favorable* » au financement de leur projet par l'Ademe, en dépit des réserves majeures émises par la cellule biomasse.

Dans ces trois documents datés du 18 février 2025, le préfet de région précise que si « *la disponibilité en bois forestier pour ces projets n'est pas garantie à moyen terme* », plusieurs arguments « *plaident en faveur* » des deux méga-usines. Le préfet objecte entre autres que les sites « *sont déjà très avancés et vont sûrement se faire même sans aide : le prélèvement en biomasse se ferait donc dans tous les cas* ».



Lettres du préfet de région à EO2 et EC Bioenergie qui indiquent un avis favorable au financement de leur projet. © Document Mediapart

Cet avis positif est en totale contradiction avec l'appel à projets initial de l'Ademe qui précise, en gras, que « *les projets dont les garanties en termes de maîtrise de leur approvisionnement seront jugées insuffisantes seront écartés* ».

À lire aussi

[Série Menace sur la forêt limousine 5 épisodes](#)

Contactée par Mediapart, l'Ademe a renvoyé au cabinet du Préfet. Ce dernier a avancé que « *le préfet de la région prendra sa décision en temps voulu, au regard des différents avis et documents produits dans le cadre de l'étude de ces projets* ».

Dans un [rapport](#) alarmant de mars 2024, la chambre régionale des comptes a pourtant averti que, face à l'intensité du changement climatique, des « *dépérissements massifs sont probables* » dans les forêts de Bourgogne-Franche-Comté, le taux de mortalité des arbres ayant déjà doublé depuis 2015. Et de prévenir : le renouvellement forestier demeure actuellement « *insuffisant pour reconstituer les surfaces déperies*. »

[Mickaël Correia](#)